RSA ET EMPLOI

Je suis bénéficiaire du RSA et je dois reprendre une formation mais cela va entraîner des frais supplémentaires. Puis-je être aidé ?

Publié le : 09 octobre 2020

OUI.
Spécifique en Meuse,
le Fonds d'Accès à l'Emploi
favorise (sous conditions) le départ en formation et la mobilité des licenciés économiques, des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi qui souhaitent suivre une formation qualifiante ou reprendre un emploi.
Renseignements au Département de la la Meuse : 03 29 45 76 50 ou
par formulaire de contact
(choix Insertion).

- Pour une formation qualifiante qui permet l'accès aux métiers en tension
- Pour une formation qui s'inscrit dans les enjeux de compétences du CCTEFP meusien
- Pour une formation à visée professionnalisante
- Pour une reprise d'emploi CDI ou CDD de 6 mois ou plus, exclusivement pendant la période d'essai (1 mois maximum)

à plus de 20 km aller/retour du domicile, il est possible de bénéficier d'une aide pour un aller/retour par semaine, hébergement et repas (50€/jour) ou à,20 €/km (plafond à 750 €/an par bénéficiaire.

Renseignements au Département de la Meuse : 03 29 45 76 53 ou
par formulaire de contact
(choix Insertion)

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55